



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

## COMMUNE DE COLOMARS

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

#### 2 - CARTE DE ZONAGE

*Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général*  
GMA 01141  
*Colombo*  
Gérard GAVOY  
Date : Mars 2012

Échelle : 1 / 5 000

PRESRIPTION DU PPR : 20 mars 2008
ENQUETE PUBLIQUE DU : 17 Octobre 2011 AU 18 Novembre 2011
APPROBATION DU PPR : 19 MARS 2012
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE EAU-RISQUES



#### LEGENDE

- Lieux de culte
- Batiments publics
- Terrains de sport
- Serre
- Réservoir
- ZONE BLEUE : Zone soumise à des mesures de prévention (Mouvements à forte intensité)
- ZONE BLEUE : Zone soumise à des mesures de prévention

Eb, Ep : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres  
G : Glissement  
S : Reptation  
RI : Ravinement léger  
\* : cf règlement (pièce n°3)